

PROCOLE SANITAIRE STADES

Conditions pour l'accueil des spectateurs dans les stades et établissements sportifs couverts ou de plein air

- Jauge de **500 spectateurs maximum**, à compter par l'équipe de sécurité à l'entrée. Vente des billets avant le jour du match.
- Les spectateurs doivent être **informés** des mesures sanitaires **au moment de l'achat du billet**.
- Entrée de l'équipement sportif : empêcher la constitution d'une **file d'attente** resserrée, faire respecter la distance d'un mètre. Matérialiser la distance de sécurité au sol. Prévoir un maximum de points d'entrée (au moins 2).
- Entrée de l'équipement sportif : **gel hydroalcoolique, dispositif automatique de décontamination**, prise de température, affichage des mesures sanitaires.
- Port du **masque obligatoire** à l'entrée de l'équipement sportif et à l'intérieur pendant tout le match.
- Gestion des flux : mettre en œuvre un **circuit de circulation** à l'intérieur de l'équipement sportif pour éviter les croisements et brassages de spectateurs, à l'entrée et à la sortie. Panneautage à prévoir.
- **Distance d'un siège** entre deux personnes, y compris pour celles arrivées en groupe de 6. Matérialiser les sièges neutralisés par tous moyens (rubalise...).
- Utilisation de **toutes les tribunes disponibles** pour permettre un espacement maximal des spectateurs. Quand le cas se présente, neutraliser la partie des tribunes sans toit pour éviter les déplacements inopinés de spectateurs vers les tribunes abritées en cours de match en cas de pluie.
- **Places assises obligatoires**, sauf pour les établissements dépourvus de sièges (exemple des petits stades sans tribunes) qui peuvent accueillir un public debout avec distanciation physique d'un mètre.
- Accès aux **espaces de regroupement interdits (ex : buvette)**, sauf si aménagement pour respecter les mesures barrières.
- **Rappel régulier des consignes** sanitaires par le commentateur. Vérification du respect des consignes par les agents de sécurité.
- Sortie de l'équipement sportif : privilégier un **départ des spectateurs par toutes les sorties possibles** (ex : 1 tribune = une sortie). Éviter les attroupements devant les sorties en organisant les départs par rangée (de la plus proche de la sortie à la plus éloignée).